

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 5 mars 2020

## Le préfet interdit le festival Tomorrowland Winter en Isère en raison du risque épidémique lié au virus Covid-19

Afin de limiter la propagation du virus Covid-19, les recommandations sanitaires, émanant, notamment de l'Organisation Mondiale de la Santé, font état de plusieurs critères devant conduire à prendre des mesures appropriées afin de prévenir et limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population :

- le nombre de personnes réunies, en milieu confiné, mais aussi en milieu ouvert si ces personnes se trouvent en grande proximité les unes des autres pendant une période prolongée ;
- la provenance géographique des participants.

Par arrêté ministériel du 4 mars 2020, le ministre des solidarités et de la santé a décidé d'interdire les rassemblements, lorsqu'ils réunissent plus de 5 000 personnes en milieu confiné. Il a par ailleurs habilité les préfets à interdire ou à restreindre les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent.

Au regard des éléments à sa disposition et après avoir échangé avec l'organisateur, le préfet de l'Isère a pris ce jeudi, par arrêté préfectoral, une mesure d'interdiction de l'édition 2020 du festival Tomorrowland Winter, qui devait se dérouler en Isère, dans la commune d'Huez, du 14 au 21 mars.

En effet, ce festival devait réunir entre 15 000 et 20 000 personnes, dans la station de l'Alpe d'Huez. Ces personnes sont, pour certaines d'entre elles, en provenance de plus de 100 pays, dont plusieurs considérés comme des foyers d'infection (Chine, Japon, Italie...). Par ailleurs, la proximité des installations (scènes, tentes ...) dans lesquelles les festivaliers auraient été accueillis de manière prolongée ne permet pas de prévenir une éventuelle contamination en cas de présence d'une personne porteuse du virus.

La décision d'interdiction s'est donc imposée au vue de la situation et des caractéristiques de l'évènement, les alternatives proposées par l'organisateur lors des échanges n'étant pas de nature à répondre aux exigences sanitaires requises.

### Contact presse :

Service communication de la Préfecture  
04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38